

# VILLE DE CASTRES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### CONSULTABLE :

- Accueil et standard de l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel de Ville
- Bâtiments des services techniques, 3 allées Alphonse Juin
- Maison des services publics, 110 boulevard Maréchal Joffre
- Mairie annexe de Lameilhé, centre commercial rue François Couperin
- Bibliothèque, 2 avenue du Sidobre
- Bibliothèque annexe, 41 rue Emile Zola

### (jours et heures d'ouverture des bureaux)

NB : le recueil des actes administratifs est édité après chaque séance de Conseil municipal. Au minimum, un recueil est publié chaque trimestre.